



Edito Pas de service public sans professionnels de terrain... à voir l'évolution des effectifs au Conseil Général, il est utile de rappeler cette évidence. La question de l'Emploi est également déterminante sur de nombreux enjeux (organisation et conditions de travail, salaire, reconnaissance, qualité de vie, cohésion d'équipe, sens du travail, qualité du service...).

Défendre l'emploi, individuellement et collectivement, pour la CGT c'est fondamental.

Dans cette Feuille de Chou nous vous livrons diverses informations sur l'actualité des services et vos droits, avec un focus tout particulier sur la politique de l'Emploi au Conseil Général.

Bonne lecture à tous !

Données globales : Emploi en berne au Conseil Général des Yvelines :

Le total de l'effectif en position d'activité a baissé de 6 % en 2 ans, en passant de 4185 à 3930 au 31.12.2013 (source : Bilan social présenté au Comité Technique Paritaire du 19.06.2014)

- Perte de 255 emplois en 2 ans.
 - Dont une baisse de 77 emplois permanents et 178 emplois non-permanents.
- Baisse de 32 % du nombre de remplacements.
- Le ratio dépenses de personnel par habitant est le plus faible d'île de France (Yvelines : 118 € par habitant ; moyenne régionale : 170€ / hab.).
- Le ratio effectif par habitant du Conseil Général 78 est le plus faible d'île de France.
- En 2014, plutôt que d'inverser cette tendance, la destruction de l'emploi public se poursuit...

Conséquences directes : baisse quantitative et qualitative des services rendus au public ; pertes d'emploi avec un impact dramatique pour les agents ; une charge de travail et des arrêts maladies en augmentation ; des équipes sous pression...

⇒ La CGT défend individuellement les agents et collectivement les services concernés.



Interim



Le recours à l'intérim est effectif dans les collèges depuis septembre 2014 pour les remplacements sur de petites périodes allant de 2 jours à 6 ou 7 semaines maximum.

Dans la pratique, en dehors des postes de chef de cuisine et d'agent d'accueil, il n'y a pas de remplacement avant au moins 7 jours de carence. La charge de travail dans les établissements reste élevée et la précarité est accrue pour les agents.

- ⇒ Au-delà des collèges, la collectivité à recours à l'intérim pour les foyers enfance...
- ⇒ Face à cette nouvelle forme de précarité dans les services, la CGT défend le principe de brigade de volants titulaires pour assurer tous les remplacements.

Fin de contrat de travail : Non-renouvellement, Procédure de licenciement. Gare au respect des procédures.

Pour mettre fin à un contrat de travail, la collectivité doit respecter une procédure précise (délai de préavis, motif, accusé réception, droit de consulter son dossier, droit d'être accompagné à un entretien de licenciement, indemnités...). La jurisprudence complète ces éléments de droits.

- ⇒ Vous êtes concernés ? Besoin d'information, de soutien ?
Les représentants CGT sont à votre disposition pour vous informer et vous accompagner.



Chargé de missions contractuels : Attention danger

Le Conseil Général veut se garder des « latitudes », comprendre des « chaises vides », pour repositionner les chargés de missions titulaires impactés par la réforme territoriale.

Le reclassement de ce personnel est une obligation statutaire, ce qui n'est pas le cas pour les agents contractuels. Moralité, les contractuels risquent de perdre leurs emplois (non renouvellement de contrat ou licenciement pour « raison de service ») pour laisser une place vide au cas où... cela va poser des problèmes collectifs dans les services et individuels pour tous les agents concernés.

Gel des postes et non renouvellement des contractuels :



Quelles suites à la mobilisation du personnel ?

Le Président du Conseil Général a reçu les organisations syndicales le 1^{er} juillet 2014.

Renouvellement : Il s'est engagé à une étude « au cas par cas » des situations des agents contractuels arrivant au terme de leur contrat sans avoir obtenu le concours.

Gel des postes : Il s'est engagé à recruter sur les postes vacants dès lors qu'il y a « un besoin avéré ».

- ⇒ La mobilisation a permis que de nombreux renouvellements soient effectifs et postes dégelés.
⇒ Sur le terrain, la CGT constate une application réelle mais à dimension très variable de ces décisions.

- ⇒ Pour une bonne application de ces mesures il est essentiel de s'inscrire aux concours et d'obtenir le soutien hiérarchique. Vous pouvez également nous joindre...

Bref, rappel de vos droits :

- Les agents de catégorie C au premier grade de leur filière d'emploi occupant un poste permanent (poste vacant) peuvent être titularisés sans concours. Dans ce cas, les non renouvellements de contrat au bout de 2 ans et sans motif sont honteux.
- Pour les autres agents, la réussite au concours est indispensable. Le renouvellement de contrat ne doit pas poser de difficulté dans la limite de 2 ans (6 ans pour les agents de catégorie A). Puis c'est la fameuse règle du « cas par cas » qui s'applique...

VOS DROITS

Rubrique « Vos droits » : créée en 2008, nous actualisons et complétons très régulièrement cette rubrique sur notre site internet et sur notre blog.

Les dernières informations mises à jour concernent les fiches carrières des avancements de grade, ainsi qu'une fiche info sur « **La surcotisation retraite** » pour les agents à temps partiel.

- ⇒ Retrouvez toutes ces infos et bien d'autres dans notre rubrique internet « Vos droits ».

Modification du déroulement de carrière des puéricultrices :

La CGT a interpellé la collectivité sur la mise en œuvre des décrets du 18.08.2014 réformant le déroulement de carrière des puéricultrices territoriales.

En réunion de négociation du 30.09.2014, l'employeur nous confirme cette application avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014 sur les fiches de paies de novembre 2014.

- une nouvelle revalorisation de l'échelonnement indiciaire est également prévue en juillet 2015.
 - Pour voir le changement présent et à venir qui vous concerne => Voir l'info CGT sur internet.
- ⇒ Nous restons mobilisés pour une juste reconnaissance salariale de nos professions.

Cumul IHTS et logement de fonction :

La CGT obtient la reconnaissance de ce droit au Tribunal Administratif :

Le Conseil Général ne voulait pas payer les heures supplémentaires effectuées pour les agents bénéficiant d'un logement de fonction.

Un représentant du personnel CGT a engagé une procédure au Tribunal Administratif de Versailles contre le Conseil Général 78 pour faire reconnaître ce droit.

Le juge donne raison à la CGT ! Extrait du jugement ci-dessous :

« Contrairement à ce que soutient le département, il résulte des dispositions précitées que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont cumulables avec la concession même gratuite d'un logement de fonction ».

⇒ Pour faire valoir ce droit il convient d'apporter la preuve des heures supplémentaires effectuées.



NBI ZUS : quel devenir ?

Une loi adoptée en février 2014 supprime les ZUS (Zone Urbaine Sensible) et crée les QPV (Quartier prioritaire Politique de la Ville).

La fin des ZUS est programmée pour janvier 2015, le périmètre des QPV doit être arrêté vers fin septembre, début octobre 2014. Nous restons dans l'attente de décrets applications.

A ce jour, aucun décret d'application n'est encore pris sur le transfert des avantages statutaires liés aux ZUS, la NBI (Nouvel Indice Bonifié). Pour la « NBI fonction », rien ne change, pour la « NBI ZUS », la CGT demande le maintien des droits et des avantages statutaires.

Sauvegarde du Conseil Général :

Le 11.07.2014 l'Assemblée

Départementale adopte une motion prônant l'importance et le niveau d'efficacité du Conseil Général et contestant la suppression des Conseils Généraux dans le cadre de la réforme territoriale.

Dans le même temps, nous observons que le CG met en œuvre de nombreuses mesures et réflexions qui anticipent et facilitent l'application de cette réforme (territorialisation de l'action sociale ; politique culturelle en berne ; modalité de transfert des collèges à la région ; réduction des missions de service public ; vente des biens immobiliers...).

⇒ La CGT propose de renforcer les services publics plutôt que les saborder...



ACTUALITES DES SERVICES...



Collèges :

2014/2015 le plan de « modernisation » commence par... :

- 41 postes supprimés dont 28 étaient occupés par des titulaires,
- Mise en place de l'intérim à tout va,
- Externalisation de l'entretien et de la restauration dans 4 collèges.
- Externalisation de 5 cuisines centrales...

⇒ Dans le dictionnaire du CG, « moderniser » = « privatiser »...

Bibliothèque Départementale des Yvelines :

La lecture publique est une compétence obligatoire du Conseil Général. Pour la mener à bien, 25 agents sont en activité à la BDY.

- La collectivité annonce une baisse du budget de fonctionnement et la suppression de 6 emplois !
- Comment poursuivre l'activité de la BDY avec 25 % de l'effectif en moins ?
Simple, en diminuant les prestations de la BDY. Moins d'agents = moins de service public...

Route :

A peine fini l'été et les agents des routes se préparent déjà pour la VH (Viabilité Hivernale). Cette période est source de danger accru pour les professionnels de terrain. Mettant en avant le respect des règles de sécurité, la CGT s'oppose depuis des années au travail posté isolé et demande des moyens pour la conduite à deux.



A notre demande lors du dernier CHS-CT, nous avons obtenu l'engagement de la collectivité qu'il n'y ait plus de travail isolé

- ⇒ Faute d'une réelle politique de l'emploi, cet engagement ne
- ⇒ Des GPS ne marchent pas, l'amplitude horaire est de 12 h, la visibilité du véhicule laisse à désirer...



en curatif.

sera pas tenu.

- ⇒ Pour un travail dont la dangerosité est reconnue, c'est inadmissible. La CGT demande un renfort pérenne des effectifs. Pour sécuriser les routes pour tous, sécurisons l'emploi des agents.

Réorganisation Action sociale et Médico-sociale :

Redécoupage des territoires, réduction / fusion / mutualisation des SAS, modifications des liens hiérarchiques, création de pôle PMI « agréments » et de pôle PMI consultations etc...

De nombreux chantiers et réflexions sont menés. Cette réorganisation d'ampleur concerne plus de 1500 agents du Conseil Général, elle ne doit pas se faire sans nous.

- ⇒ La CGT demande à ce que les agents et leurs représentants soient associés à la réflexion.
En réponse à notre demande, un point d'information est prévu au Comité Technique Paritaire du 9 octobre 2014.
- ⇒ Nous vous informerons sur notre site internet suite au CTP puis dans les mois à venir.



PMI :

La volonté du Conseil Général est de ramener le nombre de PMI (68 actuellement) à 1 par SAS.

Dans le cadre de la réorganisation en cours, cela laisserait une vingtaine de PMI en tout et pour tout...

- ⇒ La CGT appelle à défendre ce service de proximité.

Assistants Familiaux :

Nous assistons à une baisse constante et symptomatique du nombre d'assistants familiaux (baisse de 15% en passant de 235 à 200 assistants familiaux en 6 ans).

- ⇒ La CGT propose des mesures pour recruter et pour fidéliser les assistantes familiales (campagnes de recrutement, reconnaissance des professionnelles, améliorations du cadre d'emploi etc...).
- ⇒ Nous avons obtenu et participé à l'élaboration d'un guide des droits et devoirs. Il sera bientôt diffusé aux assistants familiaux. Nous espérons qu'il contribuera à inverser cette tendance, notamment grâce à une meilleure reconnaissance de la profession.

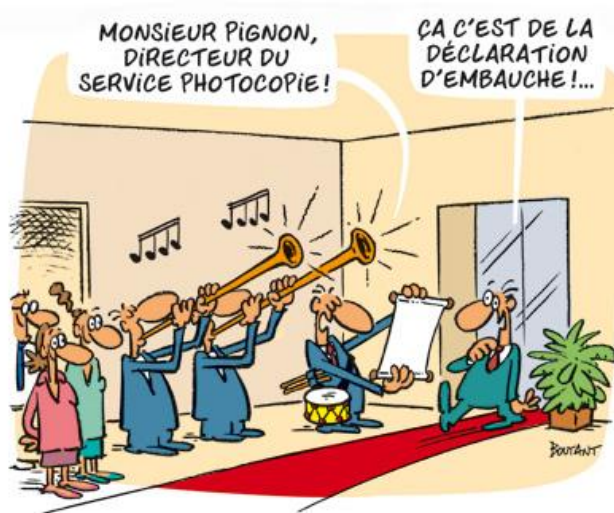


Mission Numérique : des choix incompréhensibles :

Le service Mission Numérique est chargé de la mise en œuvre du déploiement de la fibre optique auprès des petites communes des Yvelines. Une délégation de Service Public a été adoptée et un contrat passé avec la société Eiffage pour sa réalisation (170 millions d'euros).

Au regard de ce coût extrêmement élevé, nous précisons qu'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire du Conseil Général. De plus, au Comité Technique Paritaire, les représentants CGT avaient mis en garde la collectivité sur le risque potentiel d'un contentieux juridique avec la société Eiffage à l'instar de ce qui s'est produit dans un autre Conseil Général. Quelques mois plus tard, constatant que la prestation n'est pas correctement réalisée, le Conseil Général engage un procès contre cette société. Puis revirement... il renonce à poursuivre au milieu du gué et stoppe le procès. Cet arrêt des poursuites est incompréhensible et occasionne des pertes financières et de temps pour la collectivité.

- ⇒ *Si la collectivité a besoin de conseils pour utiliser efficacement ces millions d'euros, nul doute que les agents et leurs représentants ont de nombreuses propositions à soumettre...*



Réorganisation DG :

A son arrivée, le nouveau Directeur Général des Services supprime les postes de DGA (Directeur Général Adjoint) qui étaient censés soutenir le DGS dans ses fonctions.

Depuis, le DGS crée et recrute des postes de chargés de missions, avec des fonctions relativement similaires aux anciens DGA, chargés de le soutenir dans ses fonctions.

Où est la logique ?

Sur la méthode, le CG annonce haut et fort l'arrivée de ces nouveaux pontes, mais il est beaucoup plus discret sur les très nombreux départs... volontaires ou contraints...

Vente du Haras National des Bréviaires

Ce domaine appartient au Conseil Général depuis 1960. Il est unique en île de France et une dizaine de personnes travaillent sur ce site.

La collectivité annonce vouloir vendre ce domaine.

Il s'agit d'un revirement incompréhensible car il y a moins d'un an, l'assemblée départementale avait voté à l'inverse le développement du Haras des Bréviaires !

Depuis cette décision en novembre 2013, un projet de parc équestre régional était d'ailleurs engagé avec une dynamique créatrice d'emploi.

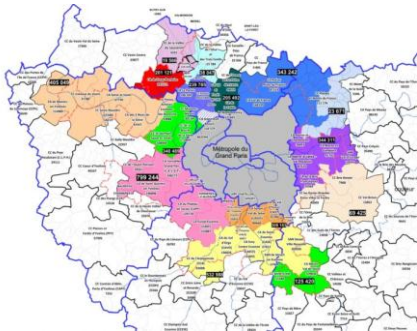
L'emploi est-il devenu un gros mot au Conseil Général ??



Quand le Conseil Général verse 220 000 € pour supprimer des emplois...

« Révoltant. » Le 11 juillet, le Conseil Général des Yvelines a accordé 220 000 € de subvention à l'entreprise Renault- Flins pour la robotisation de la ligne de fabrication de la « Zoé ». Dans le même temps, les salariés ont appris que cette robotisation allait entraîner la suppression de neuf postes.

⇒ Une aide publique pour licencier... qu'en penserait la cour des comptes ?



Intercommunalité :

La carte des futures intercommunalités est en ligne sur notre site. Les enjeux sont immenses car la territorialisation des services départementaux (création de Maison du Département) devra intégrer ces données dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales.

Ces projets de futures intercommunalités seront définitivement arrêtés fin février 2015.

A suivre de près...

Réforme territoriale :

Le projet de loi annonçant la fin des Conseils Généraux en 2020 avec transfert des compétences à la région et aux intercommunalités sera soumis au parlement à l'automne.

Les conséquences seront immenses pour le service public et pour les agents impactés.

⇒ La CGT se mobilise sur ce dossier crucial et vous informe régulièrement sur notre site...

Elections professionnelles :

Réorganisation des services, réforme territoriale, emploi, service public...

Individuellement, collectivement, les enjeux sont massifs.

Pour défendre le service public, nos conditions de travail, nos droits... Plus que jamais, nous avons besoin d'un syndicat fort.

**Aux élections professionnelles
du 4 décembre 2014, votez CGT.**



Face aux nombreux enjeux soulevés, ne restons pas isolés.

Ensemble, nous pourrons nous faire entendre pour obtenir des avancées sociales pour tous !



Bulletin à retourner à :

Bulletin de contact et de syndicalisation :

Je souhaite : prendre contact me syndiquer échanger sur les élections professionnelles

Nom – Prénom :

.....

Adresse personnelle :

.....

Service :

.....

Téléphone : Email :

Syndicat CGT 3, rue Saint Charles 78000 Versailles

(cgt@yvelines.fr, fax : 01.39.07.81.88, tel 06.71.78.55.10.)